



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 77793

Texte de la question

M. Laurent Furst interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de la Société financière de radiodiffusion (SOFIRAD). Créée en 1942 et détenue depuis lors par l'État, cette entreprise, un temps propriétaire de RMC, Sud Radio et Europe 1, est en procédure de liquidation judiciaire depuis au moins neuf ans. C'est en effet ce qui ressort du rapport du Sénat sur l'action extérieure de l'État, rapport annexé au projet de loi de finances pour 2006. Capitalisée à hauteur de 26,9 millions d'euros, la SOFIRAD avait vu son action recentrée vers les sociétés de radiodiffusion de l'espace francophone, sans que le moindre résultat soit obtenu, faute d'informations sur les missions exactes qu'elle devait remplir. Aussi, il l'interroge sur l'avenir de cette entreprise et sur la vision stratégique qu'en a l'État.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication tient à rappeler que la Société financière de radiodiffusion (SOFIRAD), en liquidation depuis 2002, est gérée par le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique. En revanche, le ministère de la culture et de la communication verse chaque année une subvention budgétaire à la Compagnie internationale de radio et de télévision (CIRT), détenue à 100 % par la SOFIRAD. La CIRT a pour mission de recruter et de mettre à disposition de la radio franco-marocaine Médi1 des journalistes français. Dans le cadre de cette coopération radiophonique franco-marocaine, la CIRT détient 13,7 % de Radio Méditerranée Internationale (RMI), la société éditrice de Médi1. Cette radio est la deuxième radio généraliste la plus écoutée au Maroc, avec une audience cumulée de 11,75 % soit plus de 3,2 millions d'auditeurs par semaine. La ministre de la culture et de la communication tient à souligner qu'une réflexion, pilotée par l'Agence des participations de l'État, est en cours pour trouver une nouvelle entité porteuse des titres de la CIRT, de manière à clore la procédure de liquidation de la SOFIRAD.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77793

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2770

Réponse publiée au JO le : [10 mai 2016](#), page 4018